

LES RÈGLES DU PROGRAMME RÉCOMPENSES RIVE SUD CHRYSLER

Généralités

1. Rive Sud Chrysler, appelée ci-après « le concessionnaire », peut mettre fin au Programme Récompenses en tout temps.
2. Le concessionnaire peut modifier les règles du Programme Récompenses, ses avantages, ses conditions de participation ou le niveau des points pour obtenir des récompenses, en tout ou en partie à tout moment sans préavis, même si ces modifications peuvent altérer la valeur des points accumulés jusqu'alors. Le concessionnaire peut retirer, limiter, modifier ou annuler toute récompense, augmenter le nombre de points requis pour mériter une récompense, modifier ou réglementer la possibilité de transférer les récompenses ou les avantages.
3. Il n'y a pas de date d'expiration pour les points du Programme Récompenses. Cependant, le concessionnaire se réserve le droit d'imposer une date d'expiration des points. Si un membre n'effectue aucune transaction dans son compte, autre que les points accordés par le concessionnaire lors d'un anniversaire, durant 18 mois consécutifs, le compte est sujet à la fermeture, y compris l'annulation des points accumulés.
4. Le concessionnaire se réserve le droit de mettre le Programme Récompenses et ses offres promotionnelles à la disposition des membres en fonction de leur activité en ce qui a trait à l'entretien de leur véhicule, de leur participation au Programme ou des renseignements qu'ils fournissent.
5. Les points doivent être accumulés et les récompenses utilisées conformément aux règles et directives du Programme.
6. Tout abus du Programme Récompenses (y compris le non respect des politiques et des procédures du Programme, la vente ou le troc de récompenses, et une fausse représentation des faits y afférents ou toute autre conduite inadéquate, tel que déterminé par le seul jugement du concessionnaire, tout comportement inopportun ou tout harcèlement à l'égard du personnel du concessionnaire, ou tout refus d'obéir aux directives de son personnel) peut entraîner l'annulation du compte du membre, sa disqualification du Programme et l'annulation de ses points. Le concessionnaire, à sa discrétion, se réserve le droit de s'adresser aux tribunaux et de recouvrer les dommages et les frais d'avocat et de cour.
7. Le concessionnaire se réserve le droit d'interpréter et de mettre en application les politiques et procédures qui se trouvent dans les présentes règles. Les décisions du concessionnaire sont finales et sans appel dans tous les cas. Les présentes règles remplacent les règles précédentes.
8. Allouez de 24 à 48 heures avant que vos points soient crédités à votre compte du Programme Récompenses.
9. De temps à autre, les données que vous avez fournies au concessionnaire et à l'administrateur du Programme, IQ 7/24 Inc., peuvent servir à vous présenter des offres pertinentes et intéressantes de la part des partenaires du Programme Récompenses. Si vous préférez que l'on ne les utilise pas, veuillez communiquer avec le service à la clientèle du Programme Récompenses.
10. Les points du Programme sont transférables d'un membre à l'autre et peuvent être jumelés à ceux d'un autre membre. Le transfert ne peut avoir lieu que du consentement du membre qui détient les points, et ce, de son vivant.

Inscription au Programme Récompenses Rive Sud Chrysler

11. Tout conducteur possédant un permis de conduire et une adresse postale au Canada peut s'inscrire au Programme Récompenses en payant les frais d'adhésion, si applicables. Le membre doit dûment remplir un formulaire d'inscription au Programme Récompenses, faute de quoi son adhésion lui sera refusée.
12. Une société, compagnie ou autre organisme juridique ne peuvent devenir membres.
13. Un seul individu peut figurer par compte au Programme Récompenses, sous son nom légal.
14. L'adhésion n'est pas transférable.
15. Aucun crédit rétroactif ne sera accordé pour les services rendus avant l'adhésion.
16. Les employés du concessionnaire ne sont pas admissibles au Programme.

Accumuler des points Récompenses Rive Sud Chrysler

17. Les points du Programme s'accumulent à raison de 10 points pour chaque dollar dépensé (avant taxes) chez le concessionnaire au service d'entretien, de pièces, d'accessoires et de services d'esthétique. Les détenteurs de carte dont le véhicule compte plus de 80 000 km obtiendront le double des points pour tous travaux effectués sur leur véhicule.
18. Les détails du Programme du concessionnaire sont décrits dans le dépliant que vous pouvez obtenir à la concession ou dans la Foire aux questions publiée dans le site Internet du concessionnaire. Des points additionnels peuvent être accordés de temps à autre à l'achat de produits ou de services spécifiques, d'offres promotionnelles, pour des référencements ou lors d'activités spéciales.
19. Aucun point ne sera accordé à l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion ou pour des réparations effectuées sous garantie.
20. Un boni de 20 000 points sera accordé pour le référencement d'un client qui achète un véhicule neuf ou d'occasion. Pour obtenir le boni, le membre doit aviser au préalable le service des ventes du concessionnaire. Un seul boni de référencement sera payé par client référé. Ne peut être jumelé à aucune autre offre de référencement.
21. Un boni de 10 000 points sera accordé à l'achat d'un contrat de service Plan d'or.
22. Le concessionnaire fera tout en son pouvoir pour créditer les points le plus adéquatement possible, mais il revient au membre de conserver les documents nécessaires, tels les reçus d'entretien ou d'achats de pièces, qu'il devra présenter pour recevoir les points non émis.
23. Pour recevoir des points, il revient au membre de présenter sa carte à la caisse au moment du paiement de sa facture.

Échanger les points Récompenses Rive Sud Chrysler

24. Les points du Programme Récompenses peuvent être encaissés pour le paiement des achats d'entretien, de pièces ou d'accessoires selon une grille de récompenses affichée chez le concessionnaire ou à l'achat ou à la location d'un véhicule neuf ou d'occasion jusqu'à concurrence de 1 000 \$ (toutes taxes incluses) de remise. Le membre doit présenter sa carte au moment de l'achat.
25. La valeur des points peut varier selon les récompenses offertes. De manière générale, chaque point a une valeur de 0,005 \$. Par exemple, 10 000 points valent 50 \$ chez le concessionnaire. Les points n'ont aucune valeur marchande.
26. Le membre est responsable du paiement des taxes applicables sur les récompenses reçues, s'il y a lieu.

La Foire aux Questions

Programme Récompenses Rive-Sud Chrysler Dodge Jeep

En quoi consiste le Programme Récompenses ?

Rive-Sud Chrysler Dodge Jeep vous offre un programme de fidélisation de la clientèle. Lorsque vous en devenez membre, vous pouvez accumuler des points pour vos achats admissibles et encaisser vos points à l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion et de certains produits ou services offerts par Rive-Sud Chrysler. Vous pouvez également bénéficier d'avantages et de privilèges exclusifs.

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire et obtenir une carte gratuitement, présentez-vous au comptoir du Service d'entretien ou demandez à votre conseiller de vente. Un préposé complètera l'enregistrement de vos renseignements personnels et vous remettra une carte portant un numéro unique que vous pourrez utiliser immédiatement.

Comment accumuler des points ?

À chaque achat, vous recevrez des points Rive-Sud Chrysler à raison de 10 points par dollar d'achat au Service d'entretien, au comptoir de pièces et d'accessoires et pour des services d'esthétique. Si votre véhicule compte plus de 80 000 km, vous obtiendrez le double des points pour tous travaux effectués sur votre véhicule. Vous pouvez aussi obtenir des points bonis accordés pour certaines offres et actions spécifiques.

Les points sont accordés sur les montants de vos achats admissibles **avant taxes**. Il n'y a aucun point accordé à l'achat de véhicule neuf ou d'occasion ou pour des réparations effectuées sous garantie.

Quels sont les privilèges et récompenses du programme ?

Les détails du programme de chacune des cartes Récompenses Rive-Sud Chrysler sont décrits dans le dépliant que vous pouvez obtenir à la concession. De plus, sur une base régulière, certaines offres spéciales vous seront proposées ou des journées-vedette seront mises en évidence et des points bonis additionnels vous seront accordés.

Comment puis-je utiliser mes points ?

Vous pouvez utiliser vos points jusqu'à concurrence de 1 000 \$ de rabais à l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion ou pour le paiement total ou partiel de certaines offres périodiques de services ou de produits qui vous seront offertes.

Quelle est la valeur des points ?

Un point a une valeur de 0,005 \$. Par exemple, 10 000 points valent 50 \$ chez Rive-Sud Chrysler.

Pendant combien de temps mes points sont-ils valables ?

Vos points sont valables sans limite de temps à la condition que vous effectuez au moins une transaction dans un délai de 18 mois.

Est-ce que je peux transférer mes points à quelqu'un d'autre ?

Oui, vous pouvez transférer vos points à un ami ou à un membre de votre famille.

Peut-on remplacer une carte perdue ou volée ?

Vous devez nous aviser rapidement si votre carte est perdue ou volée. Dans ce cas, nous annulerons votre carte, en émettrons une nouvelle et transférerons vos points de l'ancienne carte à la nouvelle. Des frais de 1 000 points seront réclamés pour le deuxième remplacement de carte.

Comment puis-je accumuler des points bonis supplémentaires de référencement ?

Les clients de Rive-Sud Chrysler constituent d'excellents ambassadeurs. Si vous référez un de vos amis, collègues de travail ou membres de votre famille à un de nos conseillers de vente, et qu'il achète un véhicule neuf ou d'occasion, nous créditerons votre compte de 20 000 points.

Comment puis-je être informé des offres du programme ?

Vous recevrez par courriel sur une base régulière des informations concernant le programme et ses offres exclusives. Cependant, si vous ne désirez pas recevoir des communications de notre part, vous pouvez à tout moment aviser un préposé de notre service à la clientèle et nous vous excluons de notre liste d'envoi. Vous pouvez également consulter en tout temps votre dossier personnel sur notre site Internet www.rivesudchrysler.com.

Est-ce que je dois m'occuper de la comptabilité de mes points ?

Non, le système gère automatiquement vos points pour vous. Vous pouvez obtenir en tout temps votre solde de points ainsi que tous les avantages et privilèges rattachés au programme dans votre dossier personnel accessible via notre site Internet www.rivesudchrysler.com ou à la concession. De plus, chaque mois, vous recevez par courriel un état de compte vous informant du nombre de points accumulés, des privilèges et récompenses auxquels vous avez droit ainsi que des offres exclusives.

Est-ce que je peux participer si je n'ai pas accès à l'Internet?

Oui, vous pouvez participer si vous n'avez pas accès à l'Internet. À chaque utilisation de la carte, le préposé vous remettra un relevé de transaction qui indiquera votre solde. Vous pouvez aussi obtenir des informations sur votre compte à la concession. Cependant certains avantages, offres spéciales ou informations ne peuvent être communiqués que par l'Internet.